

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE  
COMMUNE DE GOYRANS (31120)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 26/36**

Le CINQ JUIN de l'an deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Goyrans, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Véronique HAITCE.

Etaient présents : Mmes Patricia COGNET, Corinne LACOSTE, Marie GAILLARD, MM Christian BERNIAC, Benoît COUTURIER, Arnaud HILLION, Denis VALLANT, Laurent ZANDONA

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mmes Catherine REMIGY à Corinne LACOSTE, Mireille CAROLI à Véronique HAITCE, Sandra MARFAING à M. Arnaud HILLION, Virginie CORMERAIS à M. Laurent ZANDONA, MM. Kevin AUBARET à Mme Patricia COGNET, Pierre BARRIE à M. Benoît COUTURIER

Date de convocation : 29 mai 2026

Secrétaire de séance : Mme Corinne LACOSTE

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Votants : 15                      Pour : 15                      Contre : 0                      Abstentions : 0

**Objet : Budget supplémentaire suite à une erreur sur le montant des crédits reportés sur le BP 2026**

Suite à une erreur de saisie du montant des restes à réaliser en recettes d'investissement inscrit au budget primitif 2026, soit 2 896,19 € au lieu de 3 654,19 € (différence de 758,00 €), il convient de corriger cette erreur en créant un budget supplémentaire.

Madame le Maire propose la répartition suivante en section d'investissement :

- 758,00 € en recettes d'investissement - article 1323/13 – subventions non transférées Département
- 758,00 € en dépenses d'investissement – article 2157/21 – matériel et outillage technique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la correction par la création du budget supplémentaire
- Approuve la répartition proposée par Madame le Maire

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme en mairie, le 5 juin 2026.

Fait à Goyrans, le 5 juin 2026

Véronique HAITCE



Maire de Goyrans